

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,

Délibération enregistrée sous le numéro **293/2023/CAB**
Conseil d'Administration du 29 septembre 2023 :

Sujet : Election d'un Vice-Président délégué « Transition Ecologique et Sociétale »

La candidature de Monsieur Nicolas TESSIER-DOYEN est proposée au Conseil d'Administration.

L'ensemble des membres élus et l'ensemble des personnalités extérieures, après vérification du quorum et des procurations données, est appelé à se prononcer sur cette candidature, dont voici le résultat :

Monsieur Nicolas TESSIER-DOYEN

Vote : 20 voix Pour
0 Bulletins blancs
0 vote nul

Monsieur Nicolas TESSIER-DOYEN est élu Vice-Président délégué « Transition Ecologique et Sociétale »

Membres en exercice : 36
Nombre de votants (présents ou représentés) : 20

Fait à Limoges, le 29 septembre 2023

La Présidente de l'Université

Isabelle KLOCK-FONTANILLE

Publié au recueil des actes administratifs du mois de septembre 2023.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 02 octobre 2023.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*